

TRANSMIS LE 12/04/2024  
REÇU LE 12/04/2024  
AFFICHÉ LE 12/04/2024  
NOTIFIÉ LE 13/04/2024  
PUBLIÉ LE 13/04/2024  
"EXÉCUTOIRE" 13/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques  
Service Voirie AM/PR/SB

## ARRÊTÉ n° 24-093

### **REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT PERMISSION DE VOIRIE AUTORISATION DE DEPOSER UNE BENNE A GRAVATS PLACE MAURICE RAVEL DU 5 AU 16 FEVRIER 2024**

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'Arrêté Préfectoral du 19 Janvier 1998 portant règlement départemental sur les permissions de voirie,

**VU** la délibération n°20 du Conseil Municipal en date du 10 février 2022 instaurant des tarifs pour l'occupation du domaine public,

**VU** la demande présentée par la **Société ARCADE CONCEPTE** en date du 5 février 2024 tendant à obtenir l'autorisation d'un dépôt de benne à gravats au droit de la propriété sise : **place Maurice Ravel** à FRANCONVILLE-LA-GARENNE, pour des travaux situés au 14 boulevard Maurice Berteaux.

## ARRÊTÉ

### ARTICLE 1 :

Durant la période **du 5 au 16 février 2024** le dépôt d'une benne à gravats est autorisé au droit de la propriété sise **place Maurice Ravel**, pour des travaux situés au 14 boulevard Maurice Berteaux. La voie publique devra être débarrassée de tout dépôt de matériaux à l'expiration de ce délai.

### ARTICLE 2

Le pétitionnaire, prendra toutes les dispositions afin de rendre visible la benne de jour comme de nuit (éclairage, bande fluorescente, etc.), et de laisser 1 mètre sur le trottoir pour le passage des piétons.

### ARTICLE 3 :

Le pétitionnaire la **Société ARCADE CONCEPTE**, s'acquittera des droits d'occupation du domaine public tels que prévus par la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2022, d'un montant de **3€/m<sup>2</sup>/jour**, soit : **3€ x 13m<sup>2</sup> x 12 jours = 468 €**.

Cette somme sera réglée auprès de la Régie Recette de la Mairie – 11 Rue de la Station avant le 5 février 2024. Contacter le 01.39.32.67.43 ou le 01.39.32.67.12 pour convenir d'un rendez-vous.

**ARTICLE 4 :**

Les contraventions à la présente autorisation seront relevées et poursuivies, conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

**ARTICLE 5:**

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur Le Maire, Madame La Directrice Générale des Services, Madame La Directrice des Services Techniques, Monsieur Le Commissaire divisionnaire de Police, Monsieur le Chef de La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE, Service Financier/Régie et au pétitionnaire la **Société ARCADE CONCEPTE.**

Fait en Mairie, le **CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE**

Caractère Exécutoire  
Le 13 février 2024  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

Mme Jeanne Chamois - Cergno



Par délégation du Maire  
**Franck GAILLARD**  
Conseiller Municipal  
En charge de la Voie



F. Gaillard

**Acte à classer****ARR24-093TECH**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-02-12T17-02-14.00 ( MI250917549 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240205-ARR24-093TECH-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
PERMISSION DE VOIRIE AUTORISATION DE DÉPOSER UNE BENNE  
À GRAVATS PLACE MAURICE RAVEL DU 5 AU 16 FÉVRIER 2024.

Date de décision : 05/02/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes  
8.3. Voirie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ARR 24-093 TECH.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/02/24 à 17:02

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 12/02/24 à 17:02

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 12/02/24 à 17:08

